

Au moyen âge les échevins particuliers de Jauche se qualifiaient d'échevins « de la franche ville de Jauche ». — A Jauche on suivait la coutume de Louvain, où les échevins allaient à chef de sens; eux, à leur tour, servaient de tribunal d'appel pour les autres de la baronnie.

Placés à la limite du Brabant, du pays de Liège et du Namurois, possédant dans chacune de ces trois contrées et en Hainaut des domaines importants, les seigneurs de Jauche se montrèrent plus d'une fois des vassaux peu dociles. Parfois, ils étendirent leurs droits au détriment de la cathédrale de Saint-Lambert, dont ils étaient les avoués à Nodrange, à Landen, à Petit-Hallet; en d'autres occasions, ils se brouillèrent avec les ducs de Brabant, qui paraissent n'avoir doté de grands privilèges les villages de leurs propres domaines à proximité de Jodoigne que pour contre-balancer l'influence de ces puissants feudataires, qui ne connaissaient pas de rivaux dans un rayon de plusieurs lieues à l'entour de leur manoir principal. Par héritage de leurs prédécesseurs ou par engagerie du souverain, les barons avaient la juridiction à tous les degrés; ils étaient avoués de l'abbaye de la Ramée, où on les enterrait d'ordinaire. De leur cour féodale relevaient, au XV<sup>e</sup> s., 8 fiefs entiers et 41 petits fiefs.

Les Le Bègue possédaient, à Jauche, au commencement du XVI<sup>e</sup> s., une double seigneurie, qui était fort considérable; mais Jean Le Bègue en sépara déjà q. q. parties, qu'il vendit à Jean de Cotereau, baron de Jauche, en vertu d'un octroi de l'empereur Charles-Quint, en date du 12 juillet 1549.

Le dernier seigneur de Jauche fut Philippe-Norbert, comte de Vander Meere de Cruyshautem, baron de Boutersem, membre de l'état noble du duché de Brabant, qui acheta cette terre moyennant 240,000 fl. de change (relief du 1<sup>er</sup> juillet 1780).

Le bourg de Jauche a pris son nom de la Gheete ou Geete qui le traverse et qui s'appelle aussi la Jauche. — On a d'abord écrit: *Gyaz* (1088); en 1100, *Giacha*, *Jachse*; puis *Jasch* (1124), *Jace* (XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s.), etc.; en flamand: *Gheten*, *Gete*, *Gheete*.

Population en 1815, — 676 habitants.

|   |   |               |   |
|---|---|---------------|---|
| » | » | 1840, — 1,010 | » |
| » | » | 1890, — 1,350 | » |
| » | » | 1910, — 1,466 | » |

**JAUCHELETTE**, comm. de la prov. de Brabant, sit. sur la chaussée de Tirlemont à Charleroi; à 45 kil. de Nivelles, à 5 kil. de Jodoigne, et à 95 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 405 hab.; — sup. 312 hect.

Arr. adm. et jud. de Nivelles; cant. de j. de p. de Jodoigne. — Archev. de Malines.

Sol argileux, sablonneux; — agriculture.

Cours d'eau: la Grande-Geete; ruisseaux.

Vers 1207 fut fondée, au hameau La Ramée, une abbaye de religieuses qui fut vendue comme bien national le 3 floréal an VIII; il n'en reste plus que la belle ferme abbatiale. — Jauchelette avait une église dès l'an 1220.

Jadis, le territoire de Jauchelette était en grande partie couvert de bois et de bruyères. Un diverticulum romain, que les cartes du XVII<sup>e</sup> s. baptisent du nom de « petite chaussée », y traversait la Geete, venant de Perwez et se dirigeant vers Orp-le-Petit et de là vers Waremmé, où il rejoignait la Grande chaussée.

Le village de Jauchelette ou Petit-Jauche fut peut-être fondé par les seigneurs de Jauche, ou Grand-Jauche, dans les domaines desquels il était compris et qui y conservèrent presque toutes les prérogatives attachées jadis à ce que l'on appelait la haute-justice.

En 1568, le prince d'Orange y fut battu par le

duc d'Albe. Les vaincus perdirent environ 2,800 hommes, outre ceux qui furent brûlés dans les maisons du village ou se noyèrent dans le ruisseau. — Pendant la guerre de 1689, les pertes du village de Jauchelette furent évaluées à plus de 27,000 florins; la moindre partie (10,024 fl.) était le fait des Français; la majeure partie (17,390 fl.) le fait des troupes alliées.

Jauchelette ressortissait jadis au bailliage de Jodoigne et, plus directement, à la mairie de Jauche. Depuis l'an III, le village fait partie du canton de Jodoigne. — Les échevins de Jauchelette étaient nommés par l'abbesse de Nivelles.

Il n'y avait pas de château dans le village; les mainmortes et, en particulier, l'abbaye de la Ramée, y possédaient la majeure partie du sol. Les seigneurs de Jauche, outre la haute justice, y avaient un livre censal. — Un acte de l'an 1174 mentionne un Abraham de Jauchelette.

*Jauchelette*, 1174; *Jacelette*, 1233, 1296; *Jaucelette*, 1374. — Diminutif de Jauche.

Population en 1815, — 400 habitants.

|   |   |             |   |
|---|---|-------------|---|
| » | » | 1840, — 561 | » |
| » | » | 1890, — 445 | » |
| » | » | 1910, — 434 | » |

**JAVINGUE**, comm. de la prov. de Namur; à 22 kil. de Dinant, à 3 1/2 kil. de Beauraing, et à 300 m. d'altitude au seuil de l'église de Severy.

Pop. 360 hab.; — sup. 1,002 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Beauraing. — Ev. de Namur.

Terrain assez inégal, coupé par des bois; — agriculture. — Carrières de pierres de taille.

Cours d'eau: du S. au N., le Fileau ou ruisseau de Javingue (affl. de la Lesse), dont la source est sur le territoire.

Château de Javingue.

Javingue était autrefois une ville dépendant du comté d'Agimont et du duché de Luxembourg; les chevaliers de Malte y avaient des bois.

Au hameau Severy on a découvert un cimetière belgo-romain à incinération, dans la direction de Beauraing.

Population en 1815, — 317 habitants.

|   |   |             |   |
|---|---|-------------|---|
| » | » | 1840, — 355 | » |
| » | » | 1890, — 378 | » |
| » | » | 1910, — 363 | » |

**JEHAY-BODEGNEE**, comm. de la prov. de Liège, sit. près de la route de Huy à Liège; à 11 1/2 kil. de Huy, à 3 kil. de Flône, et à 172 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 1,360 hab.; — sup. 977 hect.

Arr. adm. et jud. de Huy; ch.-l. de cant. de j. de p. — Ev. de Liège.

Sol argileux, glaiseux et pierreux; — agriculture. — Fabr. de sirop, distillerie, meunerie.

Cours d'eau: le ruisseau Delvenne.

La commune est traversée par une route romaine allant d'Amay à Tongres. — On y remarque une tombe romaine.

Ci-devant pays de Liège. — Jehay était une seigneurie relevant de la cour féodale du pays de Liège. La seigneurie de *Jehaing* appartenait en 1210 à Libert de Lexhy, seigneur de Jeneffe et de Limont, et descendant de Raes de Domartin et d'Alix de Warfusée. Elle resta longtemps dans cette famille.

Après nous trouvons Jehay en la possession du célèbre et fameux Wathieu d'Athin; mais ce tyran finit par être banni, en 1428, et ses biens furent confisqués, quatre ans plus tard, lors de la fameuse conjuration dite des Athins. La seigneurie de Jehay fut assignée alors à Gérard Gossuin, dit de Beyne, en extinction des intérêts et avances qu'il avait faites en faveur de la cité de Liège. Sa fille Agnès

épousa Quentin de Towin, lequel acquit la seigneurie de son beau-frère Guillaume; il périt victime de la fureur du fameux Sanglier des Ardennes et fut inhumé dans l'église de Jehay. La seigneurie passa ensuite, par héritage, dans la famille de la Falloise, d'où elle entra, par mariage, en la possession de Jehan Helman de Sart. C'est ce dernier qui fit reconstruire le château de Jehay, qui avait eu beaucoup

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| Population en 1815, — | 544 habitants (Jehay). |
| » » » —               | 363 » (Bodegnée).      |
| » » 1840, —           | 1,187 »                |
| » » 1890, —           | 1,374 »                |
| » » 1910, —           | 1,391 »                |

**JEHONVILLE**, comm. de la prov. de Luxembourg; à 22 1/2 kil. de Neufchâteau, à 5 kil. de Paliseul,

et à 418 m. d'altit. (seuil de l'église); point culminant: 483 m.

Pop. 735 hab.; — sup. 3,208 hectares.

Arr. adm. et jud. de Neufchâteau; cant. de j. de p. de Paliseul. — Ev. de Namur.

Terrain gén. plat; sol argileux et marécageux; — agriculture. — Carrières de pierres à bâtir. Forêts.

Cours d'eau: la Lesse, affl. de la Meuse; le ruisseau du Sart, sous-affl. de la Lesse; le ruisseau des Allanes, affl. de la Semois.

Les plus hautes régions de la commune se trouvent sur la ligne de faite séparant les deux bassins de la Semois et de la Lesse.

L'église de Jehonville existait déjà en 1123; à cette époque elle fut donnée au monastère de Saint-Hubert par Adalbéron, évêque de Liège. — Jehonville était une des quatre mairies du duché de Bouillon.

Gusanvilla, 1139; Jussenville; Jehonville, 1126.

Population en 1815, — 554 habitants.

» » 1840, — 825 »

Superficie » » — 3,257 hectares.

1914. — Les Allemands sont entrés au village le 22 août. Ils y ont tué 7 civils; deux autres, blessés, sont morts des suites de leurs blessures; 17 maisons ont été incendiées.

Il n'y a eu aucun combat à Jehonville; mais les Allemands ont prétendu qu'on tirait sur eux.

**JEMAPPES**, comm. de la prov. de Hainaut, sit. dans le Borinage, sur la chaussée de Mons à Valenciennes (France); à 5 kil. de Mons et de Pâturages, et à 30 m. d'alt. au seuil de la porte centrale de la station.

Pop. 14,175 hab.; — sup. 672 hect.

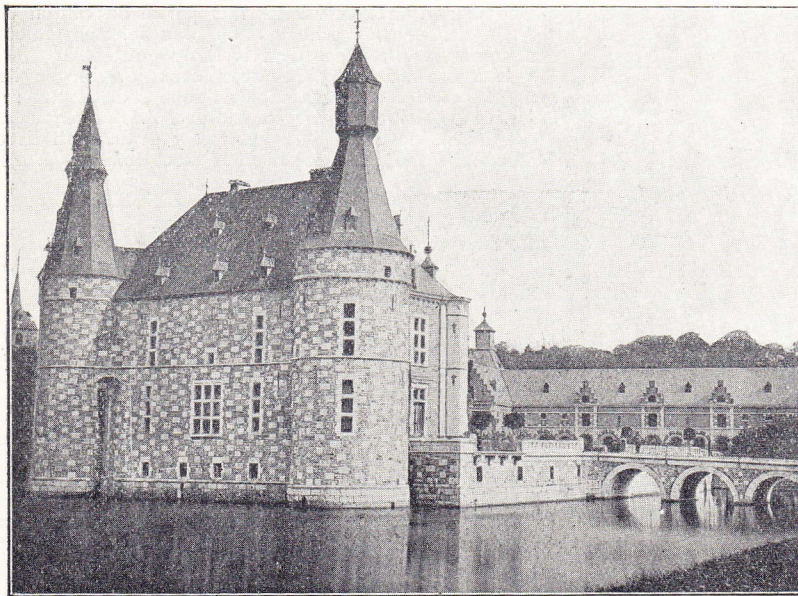
Arr. adm., jud., et cant. de j. de p. de Mons. — Ev. de Tournai.

Terrain assez uni, plaines et prairies; sol argileux; — charbonnages; carr. de calcaire crayeux; — fonderie de fer, laminiers, ateliers de galvanisation, chaudronneries; constr. de bateaux, de machines à vapeur et de matériel de ch. de fer; cristaux et porcelaines; teinturerie; chaussures; malteries.

Cours d'eau: la Haine (affl. de l'Escaut); la Trouille, son tributaire, et le canal de Mons à Condé (France).

Eglise romane de 1863, détruite par les Allemands en août 1914 (bombardement).

Jemappes formait une seigneurie qui fut attribuée au comte de Hainaut à titre d'abbé séculier et haut-avoué du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons. — Jemappes formait une mairie héréditaire qui appartenait aux familles de la Motte de Jemappes, de Beau-



Château seigneurial de Jehay

à souffrir des dévastations exercées pendant la guerre des de Hornes et des La Marck (1482-1492). En 1550 fut construit le gros donjon flanqué de deux tours. Helmant de Sart est inhumé dans l'église de Jehay; sa pierre sépulcrale, en marbre noir, est sculptée en ronde bosse. Jehay passa ensuite dans la famille de Merode. Un nommé Jean de Merode était gouverneur de la ville et du château de Huy à l'époque de la guerre de Trente ans. Dans les premiers jours de septembre 1639, un fort détachement de Liégeois sortit par le faubourg Saint-Laurent et prit sa direction à travers les ravins des collines qui descendent à la Meuse « et prit le Chateau de Jehaying, fit la garnison de Merode prisonnière, et puis alla s'emparer du faubourg de Huy, Entre-deux-portes ». En 1680, Ferdinand-Maximilien de Merode, fils de Jean, se trouva obligé de vendre les trois quarts de sa seigneurie à François de Gand-Vilain van den Steen, baron de Saive, Grand-Mayeur de Liège; à la mort de celui-ci, en 1698, son fils Lambert-Amand acquit la totalité du domaine de Jehay. La terre de Jehay est depuis restée dans la famille des barons, puis comtes van den Steen de Jehay.

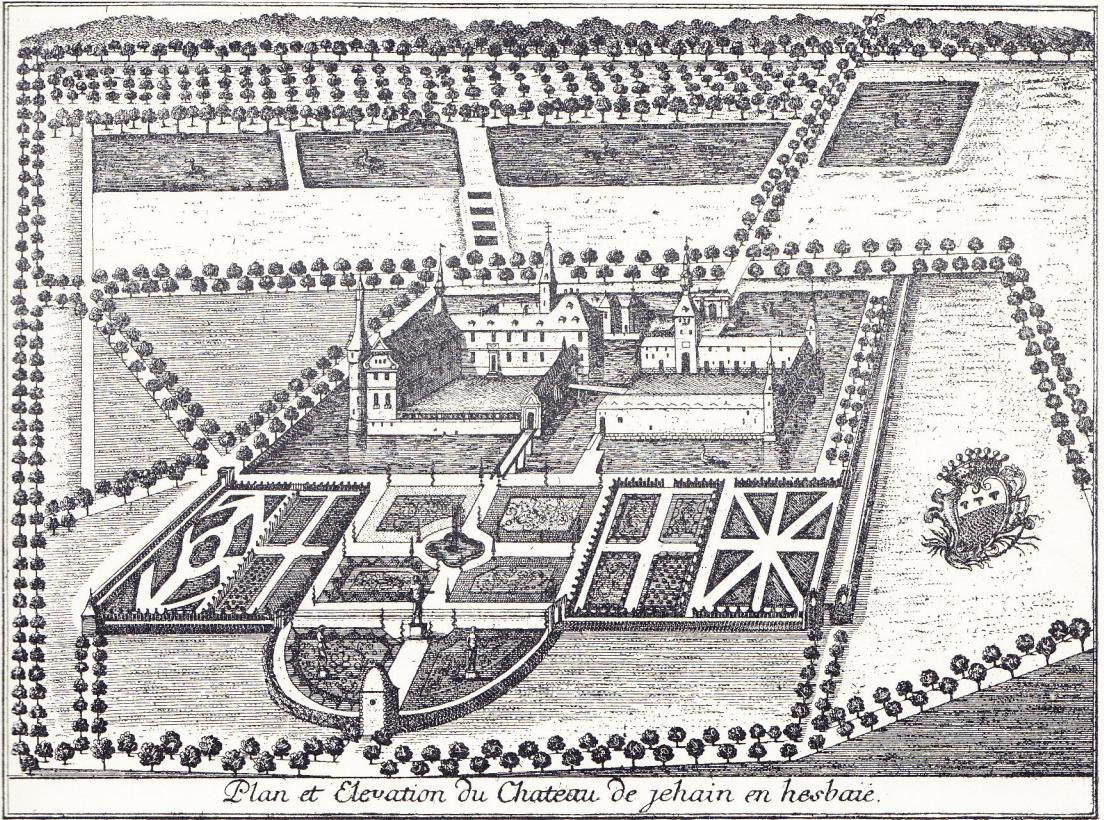
Tel qu'il est, le château de Jehay représente un des manoirs de l'époque féodale les mieux conservés de notre pays; il est entièrement construit sur pilotis, et semble s'élever au sein des eaux; il fut restauré en 1864.

La terre de Jehay faisait partie du comté de Moha. — En 1083, *Jahain*.

*Bodegnée*, qui fait aujourd'hui partie de la commune de Jehay, n'en dépendait pas avant la Révolution. Ce hameau ressortissait alors à la cour de justice d'Amay. — En 1146, *Baldineis*.

rieu, de Vertaing, de Griffon de Masnuy, etc. — La chartre de franchises et libertés de Jemappes est de 1328. — Les charbonnages appartenaient au comte de Hainaut, qui les engagea à diverses époques.

1914. — A Jemappes, une centaine de maisons ont été incendiées. Le monument élevé en commémoration de la bataille de Jemappes (1792), a été démoli par un détachement saxon.



*Plan et Elevation du Chateau de Jehain en hesbaie.*

Gravure extraite de Saumery

Prévôté de Mons; diocèse de Cambrai. Collateur, l'abbé de Saint-Ghislain, depuis 1122.

Cette commune a été le théâtre d'une bataille sanglante qui fut livrée le 7 nov. 1792; 20,000 Autrichiens, sous les ordres du duc Albert de Saxe-Teschen, y furent défaits par environ 50,000 Français, commandés par Dumouriez et le duc de Chartres, plus tard roi de France sous le nom de Louis-Philippe I<sup>er</sup>. Cette victoire eut pour résultat la possession de toute la Belgique par les Français. En souvenir de cette bataille, qui coûta beaucoup de soldats à la France, Jemappes donna son nom à un département de l'empire français, formé à peu près de l'anc. Hainaut; il eut pour ch.-l. Mons, et pour sous-préfectures Tournai et Charleroi.

On a trouvé sur son territoire des antiquités de l'âge de la pierre et de l'âge du fer.

*Gamapium*, 1065; *Gamappium*, 1122; *Gamapia*, 1150; *Gemapia*, *Jummapes*, *Jemapez*, 1186; *Gemappes*, 1295. D'aucuns écrivent *Jemappe* et *Jem-mappes*.

Population en 1815, — 2,838 habitants.

» » 1840, — 4,997 »

Superficie » » — 1,051 hectares.

Population » 1890, — 12,086 habitants.

Superficie » » — 636 hectares.

Population » 1910, — 14,270 habitants.

Superficie » » — 672 hectares.

**JEMELLE**, commune de la prov. de Namur; à 35 1/2 kil. de Dinant, à 3 1/2 kil. de Rochefort, et à 205 m. d'altitude (porte centrale de la station).

Pop. 2,290 hab.; — sup. 968 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Rochefort. — Ev. de Namur.

Terrain montueux; sol argilo-sablonneux et schisteux; — agriculture. — Carr. de pierres de taille, et de pavés de grès; marbrerie; briqueteries; ballast; ateliers de réparations des chemins de fer de l'Etat.

Cours d'eau: la Lomme (affl. de la Lesse) qui y reçoit la Wamme.

Deux grottes assez remarquables: la *Grotte de la Wamme* et la *Grotte du Fayt*.

La cour de Jemelle n'était foncière qu'au regard du seigneur de Rochefort; le seigneur du lieu, l'abbé de Saint-Hubert, prétendait au contraire qu'elle était une haute cour. — Jemelle est une anc. possession de l'église de Liège cédée de bonne heure au monastère d'Andage (Saint-Hubert), ce qui fut confirmé vers l'an 815 par privilège de l'évêque Walcand. — En 1288, *Gimeal*; en 1408, *Gemialle*; en 1517, *Gemelle*; en 1541, *Gemaille*; en 1789, *Jemelle*. — Grande villa romaine de Neufchâteau, à Malagne (Jemelle).

Jemelle est une des localités de la province les plus riches en antiquités préhistoriques, gauloises et belgo-romaines.

**EUG. DE SEYN**

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

---

**DICTIONNAIRE**  
**HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE**

**DES**  
**COMMUNES BELGES**

**HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE**  
**TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE**  
**ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE**  
**ETC., ETC., ETC.**

---

**TOME PREMIER**

---

**BRUXELLES**  
**A. BIELEVELD, ÉDITEUR**

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

---

**1924**